

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard (arrivé à 20h26), PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David (arrivé à 21h22), LE NET Karine (arrivée 20h43), LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés : POUILLAUDE Maurice (Pouvoir à M. Gérard STAEL), BOURALY Monique (Pouvoir à Mme Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. Pascal ROSELIER).

Le Conseil Municipal a désigné Mme Emilie LORIC, benjamine de la séance, secrétaire de séance, Mesdames Marie-Pierre PICAUT et Nathalie PICAUD assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2022

Aucune observation n'a été émise, par les membres du conseil municipal concernant le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2022.**

2. Vote des Budgets annexes 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, présente les budgets de l'année 2022 concernant les lotissements communaux de la « Résidence des Poètes », la « Résidence de la Sapinière », la « Résidence de la Sittelle », la « Résidence de la Clé des Champs », ainsi que celui de des « Energies Photovoltaïques de Moréac » qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Mme Marie-Christine TALMONT informe que les budgets annexes des lotissements communaux intègrent les études, les travaux de viabilisation de terrains, d'équipement en éclairage public, ainsi que les ventes de lots. Le budget annexe « Energies photovoltaïques » enregistre les dépenses et recettes prévisionnelles engrangées par la production d'électricité réalisée via les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de Loisirs.

Budget Résidence des Poètes

I - Budget Résidence des Poètes - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = 111 412,25 €</i>	<i>Recettes = 781,54€</i>
<i>Déficit de fonctionnement = -110 630,71 €</i>	
<i>(Excédent des années antérieurs : 59 380,13 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 002 = -51 250,58 €</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 0,00 €</i>	<i>Recettes = 104 586,60 €</i>
<i>Excédent d'investissement = 104 586,60 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : 104 586,60 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 001 = 0 €</i>	

II - Budget Résidence des Poètes – Budget primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 173 755,58 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	173 755,58 €	173 755, 58€
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	173 755,58 € €	173 755,58 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SAPINIÈRE »

I - Budget Résidence de la Sapinière - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = 461 061,86 €</i>	<i>Recettes = 369 680,85 €</i>
<i>Déficit de fonctionnement = -91 381,01€</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs :-56 938,20 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 002 = -148 319,21€</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 298 447,05€</i>	<i>Recettes = 331 598,43€</i>
<i>Excédent d'investissement = 33 151,38 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs :-331 598,43 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 001= - 298 447,05 €</i>	

II - Budget Résidence de la Sapinière – Budget Primitif 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	540 771,26 €	540 771,26 €
Investissement	646 342,07 €	646 342,07 €
Total	1 187 113,33 €	1 187 113,33 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SITTELLE »

I - Budget Résidence de la Sittelle - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = 157 515,13 €</i>	<i>Recettes = 157 830,13 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement = 315,00 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : - 0,00€)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 002 = 315,00€</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 157 515,13 €</i>	<i>Recettes = 9 910,00 €</i>
<i>Déficit d'investissement = - 147 605,13 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : -9 910,00€)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 001= - 157 515,13€</i>	

II - Budget Résidence de la Sittelle – Budget Primitif 2022 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	197 835,13 €	197 835,13 €
Investissement	355 035,26 €	355 035,26 €
Total	552 870,39 €	552 870,39 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA CLÉ DES CHAMPS »

I - Budget Résidence de « La clé des champs » - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = 142 852,25 €</i>	<i>Recettes = 142 852,73€</i>
<i>Excédent de fonctionnement = 0,48 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : 0,00 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 002 = 0,48€</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 142 852,25€</i>	<i>Recettes = 0,00€</i>
<i>Déficit d'investissement = - 142 852,25 €</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : 0,00 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 001= - 142 852,25 €</i>	

II - Budget Résidence de « La clé des champs » - Budget primitif 2022 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	592 857,73 €	592 857,73 €
Investissement	735 709,50 €	735 709,50 €
Total	1 328 567,23 €	1 328 567,23 €

« ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES DE MOREAC »

I - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac» - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = €</i>	<i>Recettes = 4 000,00€</i>
<i>Excédent de fonctionnement = 4 000,00€</i>	
<i>(Déficit des années antérieurs : 0,00 €)</i>	
<i>Affectation : Chapitre 002 = 4 000,00€</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 20 257,53 €</i>	<i>Recettes = 25 000,00€</i>

<i>Excédent d'investissement = 4 742,47 €</i>
<i>(Déficit des années antérieures : 0,00 €)</i>
<i>Affectation : Chapitre 001= 4 742,47 €</i>

II - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac » - Budget primitif 2022 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	6 666,67 €	6 666,67 €
Investissement	6 409,14 €	6 409,14 €
Total	13 075,81 €	13 075,81 €

Mme Marie-Christine TALMONT interroge les élus sur les points qui nécessiteraient d'éventuels éclaircissements. Suite à la présentation et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote des budgets annexes, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2021 des budgets annexes présentés ci-dessus,**
- **Approuve et adopte les budgets annexes 2022 présentés ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

3. Vote du Budget annexe 2022 de l'assainissement collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, présente le budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022 s'équilibrant en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Elle propose que l'excédent de fonctionnement de 2021 soit affecté en totalité à la section de fonctionnement pour 2022.

Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
<i>Dépenses = 537 715,91€</i>	<i>Recettes = 566 968,56€</i>
<i>Excédent de fonctionnement = 29 252,65 €</i>	
<i>(L'excédent des années antérieures = 8 763,59€)</i>	
<i>Affectation : chapitre 002 (déficit de fonctionnement reporté) = 38 016,24€</i>	

Section Investissement	
<i>Dépenses = 374 075,94 €</i>	<i>Recettes = 207 430,41 €</i>
<i>Déficit d'investissement = -166 645,53€</i>	
<i>(L'excédent des années antérieures = 1 931 193,61€)</i>	
<i>Affectation : chapitre 001 (excédent d'investissement reporté) = 1 764 548,08 €</i>	

Budget annexe de l'Assainissement collectif 2022:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<i>647 976,24 €</i>	<i>647 976,24 €</i>
Investissement	<i>2 041 524,32 €</i>	<i>2 041 524,32 €</i>
Total	<i>2 689 500,56 €</i>	<i>2 689 500,56 €</i>

Mme Marie-Christine TALMONT interroge les élus sur leurs observations ou les précisions qu'ils souhaiteraient obtenir. Suite à cette présentation et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote du budget, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe de l'Assainissement collectif,
- Approuve et adopte le budget annexe 2022 de l'Assainissement collectif,
- Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.

4. Vote du Budget principal 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I^{er} et II du

Code des juridictions financières ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, expose le budget principal 2022 pour la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, conformément aux propositions issues du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022 et aux perspectives budgétaires pluriannuelles.

Elle propose que l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021, qui représente un montant de 2 423 296,32 €, soit intégré totalement en section d'investissement pour 2022.

Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 2 719 750,41 €	Recettes = 5 143 046,73 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice = 2 423 296,32 €	
Affectation : compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) = 2 423 296,32 €	

Section Investissement	
Dépenses = 1 694 907,77 €	Recettes = 4 274 559,86 €
Excédent d'investissement = 2 579 652,09 €	
(L'excédent des années antérieures = 11 476 151,28 €)	
Affectation : chapitre 001 (résultat d'investissement reporté) = 14 055 803,37€	

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre réglementairement en dépenses et en recettes, tant pour la section de fonctionnement que d'investissement.

Budget principal 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 157 346,63 €	4 157 346,63 €
Investissement	17 883 362,33 €	17 883 362,33 €
Total	22 040 708,96 €	22 040 708,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la commune,
- Approuve et adopte le budget primitif 2022 de la commune,
- Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.

5. Convention Morbihan Energies – Eclairage extension – Résidence des Poètes

M. le Maire, Pascal ROSELIER, propose que soit réalisée une opération d'extension d'éclairage à la résidence des Poètes. La contribution prévisionnelle de Morbihan Energies calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux est de 3 408 euros, sur un montant total de 14 592 €TTC.

Il rappelle que cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 30% du coût réel des travaux.

n° d'opération	Libellé d'opération	Montant des Travaux en € HT	Montant des Travaux en € TTC	Participation Morbihan Energies en €	Contribution Moréac en € TTC
56140C2018038	Extension éclairage - Résidence des Poètes	12 160,00	14 592,00	3 408,00	11 184,00
Total		12 160,00	14 592,00	3 408,00	11 184,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation de ces opérations ;
- Approuve les contributions de la commune pour ces travaux ;
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à ces opérations.

6. Convention Morbihan Energies – Eclairage extension – Terrain Synthétique

M. le Maire, Pascal ROSELIER, propose que soit réalisée une opération d'extension d'éclairage au terrain de football synthétique. La contribution prévisionnelle de Morbihan Energies calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux est de 13 530 euros, sur un montant total de 54 120 €TTC.

Il rappelle que cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 30% du coût réel des travaux.

n° d'opération	Libellé d'opération	Montant des Travaux en € HT	Montant des Travaux en € TTC	Participation Morbihan Energies en €	Contribution Moréac en € TTC
56140C2022016	Extension éclairage - Terrain synthétique	45 100,00	54 120,00	13 530,00	40 590,00
Total		45 100,00	54 120,00	13 530,00	40 590,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve la réalisation de ces opérations ;**
- **Approuve les contributions de la commune pour ces travaux ;**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à ces opérations.**

7. ALSH – Tarifs des mini-camps d'été 2022

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle qu'afin d'assurer les inscriptions des enfants intéressés pour participer aux mini-camps de l'Accueil de loisirs sans hébergement, le programme et les tarifs doivent être soumis au vote du Conseil municipal. Pour information, la proposition de lieux pour ces mini-camps est la commune de Fréhel (22) avec pour thématiques : Voile, Kayak, surf, plongée, PMT (Palmes, masque, tuba).

Par ailleurs, elle annonce l'achat de tentes pour les enfants cette année.

Présentation des programmes des mini-camps d'été :

- *Durée et catégories:*

<i>Du 11 au 13 juillet 2022</i>	<i>Du 18 au 22 juillet 2022</i>	<i>Du 25 au 29 juillet 2022</i>
<i>7 - 9 ans</i>	<i>10 - 12 ans</i>	<i>13 - 16 ans</i>
<i>Fréhel (22)</i>	<i>Fréhel (22)</i>	<i>Fréhel (22)</i>
<i>Voile</i>	<i>Kayak, surf, plongée, PMT</i>	<i>Kayak, plongée</i>

- *Coûts estimatifs et diverses participations (famille, commune, Conseil départemental...)*

Tranche 1 : 99 €	Tranche 1 : 165 €	Tranche 1 : 172 €
Tranche 2 : 109 €	Tranche 2 : 185 €	Tranche 2 : 192 €
Extérieur : 136 €	Extérieur : 215 €	Extérieur : 225 €

Mme Karine Le Net, conseillère municipale, demande s'il est prévu un prix dégressif si plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent. Mme Marie-Christine Talmont, 1^{ère}

adjointe, répond que la commune prend déjà près de la moitié du budget à sa charge et que c'est une chance qu'une même famille puisse en bénéficier plusieurs fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve le programme des mini-camps d'été pour l'année en cours,**
- **Approuve les tarifs des mini-camps d'été ainsi que la répartition de la prise en charge financière de leur coût.**

8. Informations et questions diverses :

1) Révision du PLU

M. Pascal ROSELIER, le Maire et M. Gérard STAEL informent l'assemblée que la révision du PLU de la commune serait abandonnée compte tenu de la mise en place du PLUI à Centre Morbihan Communauté.

2) Élections

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ere adjointe au Maire, distribue le planning pour le second tour des élections présidentielles du 24 avril 2022 et explique, notamment, qu'il est possible de donner une procuration à une personne qui n'est pas sur la liste électorale.

3) Manifestations

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe au Maire remercie les personnes ayant aidé les enfants du CME dans le cadre des décorations de pâques.

Mme Nathalie PICAUD, adjointe au Maire, annonce le report de la matinée citoyenne au samedi 23 avril à 9h (nettoyage fossés...).

4) Ressources humaines

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ere adjointe au Maire, annonce le départ de Mme Karen LATIMIER, la Directrice Générale des Services, pour la fin du mois de juin 2022, et annonce qu'un recrutement est en cours via le site emploi territorial du centre de gestion du Morbihan.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h45.